

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOUT 2018**

**Présents** : Mmes SFREDDO, NICAISE, DAUBREGE  
MM. SERPILLON, BOULEAU, SUEUR, LEMOINE, DAUBREGE, COPPEE  
**Pouvoir** : Madame LEMAIRE donne pouvoir à madame DAUBREGE  
**Excusée** : Madame CONTESSE  
**Absents** : Monsieur DREUMONT

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

### **Adoption du compte-rendu de la réunion du 22 juin 2018**

Monsieur BOULEAU fait remarquer qu'une omission s'est produite lors du dernier compte rendu. En effet, il avait indiqué que monsieur Jérôme SAMAIN avait été le principal acteur concernant la gestion du four à pain. Cette tâche a nécessité beaucoup d'énergie et, il a su l'honorer parfaitement. N'oublions pas que cette action était assurée auparavant par monsieur Georges DREUMONT. Malgré sa convalescence, celui-ci est venu apporter son aide. Madame SYMOENS ajoute qu'elle est entièrement responsable de cet oubli.

Après cette précision et sollicitation de Monsieur le Maire auprès des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a aucune d'observation concernant le compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal désigne monsieur Nicolas BOULEAU comme secrétaire de séance.

### **PLAN DE FINANCEMENT ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le retard d'un peu plus de quatre mois concernant la procédure d'appel d'offres pour le projet de rénovation/construction des écoles. Nous avons reçu les derniers actes d'engagement ce mardi 7 août (document sans lequel les travaux ne peuvent être engagés). Nous avons obtenu les montants définitifs du coût de cette opération, courant juillet 2018. Cela représente un montant total de 1 414 979,92 € hors taxes. Il précise qu'il est très difficile de gérer des dossiers de prêts pendant la période des congés. Monsieur le Maire rappelle la décision qui avait été prise de recourir à un emprunt de 600 000 € pour financer ces travaux. En sus, un prêt relais d'environ 1 088 000 € en attendant le versement des subventions et celui du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Les travaux de démolitions vont commencer courant août, seul l'acte d'engagement pour le lot « Démolitions » a été signé. Une réunion doit avoir lieu le 29 août prochain avec le maître d'œuvre et quelques entreprises mais aucun acte d'engagement ne sera visé tant que les dossiers d'emprunt ne sont pas validés.

Monsieur le Maire s'était entretenu avec madame DESMEDT pour faire le point sur notre situation budgétaire pour établir un plan de financement. Il avait été évoqué de ne pas remplacer deux agents du personnel communal partis en retraite, économie de 41 700 € annuel. De plus, des compactages de prêts ont été étudiés pour réduire les annuités d'emprunt de 25 000 €.

Plusieurs établissements bancaires ont été contactés : banque postale, crédit agricole, caisse d'épargne et la caisse des dépôts et consignations.

Une rencontre a eu lieu également avec une chargée d'affaires du crédit agricole courant 2017 pour le compactage des prêts et l'étude de notre dossier. Depuis le 26 juin dernier, plusieurs échanges ont lieu avec l'intéressée pour recourir à un emprunt nouveau + un prêt relais. Nous attendons les dernières propositions de cet organisme.

La caisse des dépôts et consignations a étudié notre situation et ne pose pas de problème pour la souscription d'un emprunt, par contre cet établissement ne fait pas de prêt relais.

Les prêts s'étalent sur une durée de 20 à 40 années, avec un taux de 1,30 % + taux du livret (modulable) soit 0.75%, au total 2,05 %. Cet emprunt pourrait être souscrit sur une durée de trente ans avec une échéance annuelle. Le remboursement de cette annuité correspondrait à la différence de remboursements d'emprunts actuels et le fait de compacter les trois autres prêts (annuités réduites).

Les prêts effectués à la caisse d'épargne sont sur une durée de vingt ans maximum à un taux de 1,97%. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les recontacter pour souscrire éventuellement, le prêt relais auprès de leur établissement. Il présente la solution de contacter la caisse des dépôts pour souscrire l'emprunt de 600 000 €.

La caisse des dépôts a précisé de ne pas déposer de demande avant le 20 août puisque le dossier ne pourra être traité pendant la période estivale.

Monsieur le Maire propose également d'attendre la réponse du crédit agricole au plus tard, le 18 août pour étudier la situation la plus favorable. Le crédit agricole propose des prêts pour une durée de 25 ans maximum.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide que l'analyse soit faite par monsieur le Maire entre la caisse des dépôts et consignations ou le crédit agricole (si réponse avant le 18 août 2018) pour le recours à un emprunt de 600 000 € et de faire également l'analyse du prêt relais entre la caisse d'épargne et le crédit agricole.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**